

Edition 2021

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



RISQUES MAJEURS Apprenons les Bons réflexes !



10 Mars 2021

Mairie d'ASPREMONT - 21, Avenue Caravadossi - 06790 – ASPREMONT
☎ 04.93.08.00.01 - mairie@aspremont.fr

SOMMAIRE

Edito du Maire	page 3	
Prologue	page 4-6	
Signal de l'alerte	page 7-8	
Risque Feux de Forêt	page 9-11	
Risque Incendie Bâtiment	page 12	
Risque Phénomènes Météorologiques	page 13-16	
Risque Inondations	page 17-19	
Risque Mouvements de terrain	page 20-21	
Risque Sismique	page 22-24	
Risque Transport de Marchandises Dangereuses	page 25-26	
Risque Industriel	page 27	
Risque Attentats - PLAN VIGIPIRATE	page 28	
Risque Phénomènes Epidémiologiques (covid 19)	page 29	
Informations utiles	page 30	

Madame, Monsieur

Ce document concernant votre sécurité est d'une grande importance et doit retenir toute votre attention.



Toute population, soumise à des risques majeurs, a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Nous devons aujourd'hui apprendre à vivre avec le risque et à composer plus que jamais avec la nature. L'actualité récente (tempête Alex, Covid 19) nous le démontre.

Afin de se préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels et réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes et des biens.

L'objectif du DICRIM (consultable en Mairie et sur le site internet de la commune) est de présenter les risques qui peuvent potentiellement toucher notre commune, les principales recommandations, les mesures de prévention et les moyens d'alerte.

Puisse cette information vous permettre de mieux connaître les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de tous, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Le Maire

Pascal BONSIGNORE

QU'EST-CE QU'UN RISQUE ?

Le risque est la possibilité qu'un évènement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise et dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa x un enjeu



L'ALEA

La probabilité que le poids lourd transportant des matières dangereuses ait un accident



LES ENJEUX

- Les habitants
- Les équipements
- Les infrastructures
- etc



LE RISQUE MAJEUR

Explosion du poids lourd à proximité d'habitations

Il existe plusieurs types de risques :

- Les risques naturels (mouvement de terrain, inondation...).
- Les risques technologiques (industriels, nucléaires, transport de matières dangereuses...).
- Les risques météorologiques.
- Les risques sanitaires (pandémie grippale, COVID-19, méningite, légionellose...).
- Les attentats.

Un **risque** est dit "**majeur**" si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

POURQUOI S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent".

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'Aspremont peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, à partir du moment où l'alerte est déclenchée, chaque citoyen doit respecter des consignes générales et adapter son comportement en conséquence.

Il est nécessaire, en complément des consignes générales, de connaître également les consignes spécifiques à chaque risque.

AVANT L'EVENEMENT

Informez-vous sur les risques que vous encourez, notamment grâce aux plans de prévention généraux existants.

Discutez en famille des mesures à prendre (protection, évacuation, point de ralliement).

Prévoyez des équipements minimums : radio portable avec piles, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments urgents, couvertures.

PENDANT

- Suivez les consignes d'évacuation ou de confinement qui vous seront données.
- **N'allez pas chercher les enfants à l'école ou à la crèche, « ils sont en sécurité ».**

APRES

- Restez attentif et prévenez les autorités de tout danger encore observé
- Apportez de l'aide à vos voisins (notamment aux personnes âgées et handicapées)
- Mettez-vous si besoin à la disposition des secours
- Ecoutez la radio :
 - France Bleu Azur sur 103.8
 - France Inter 100.2
 - France Info 105.7
- Pour suivre l'actualité météorologique : www.meteo.fr- ou ☎ 08 90 71 14 15

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES A ASPREMONT ?

- Feux de forêt
- Incendies de bâtiment
- Phénomènes météorologiques
 - L'orage
 - Les chutes de neige / Verglas / Grand froid
 - La canicule
- Inondations
- Mouvements de terrain
- Séisme
- Transport de marchandises dangereuses
- Industriels
- Attentats - Plan VIGIPIRATE
- Phénomènes épidémiologiques (covid 19)



DICRIM – ASPREMONT – EDITION 2021



Un signal d'alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées

**En cas d'évènement grave,
comment serez-vous alertés ?**

Une alerte annonce un danger immédiat.

Reconnaître l'alerte à ASPREMONT

La population d'ASPREMONT est de 2300 habitants répartis sur le **centre ancien** proprement dit et divers quartiers présentant des habitations situées route de Colomars, route de Nice, route de Castagniers, route de Tourrette-Levens et au nord-est de la Commune (avenue Caravadossi et extensions).

Une alerte est de la responsabilité de l'Etat et des Maires.

Qui alerte ? Le Maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. Elle peut concerner, selon le risque :

- **Toute la population** : Tempête, canicule....
- **Une partie de la population** : Inondation, incendie, feux de forêt...

L'ALERTE S'EFFECTUERA PAR :

- **Message SMS de danger, sur téléphone portable**
- **Message MAIL de danger, à l'adresse internet (procédure en cours de mise en œuvre)**
- **SIRENE SUR LE TOIT DE LA MAIRIE (essai tous les premiers mercredis de chaque mois)**
- **Messages diffusés par passage de 2 véhicules équipés d'un mégaphone**
- **Passage à domicile "PORTE A PORTE dit TOC-TOC"**
- **Sirène des véhicules de Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers**
- **Information sur le site internet de la Commune**
- **Information sur le panneau lumineux du parking face à la Mairie**
- **Radio**

Savoir reconnaître une alerte donnée par la sirène :

L'alerte sera donnée par la Sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Le début de l'alerte



Elle émet un son caractéristique, en trois séquences d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.

Fin de l'alerte



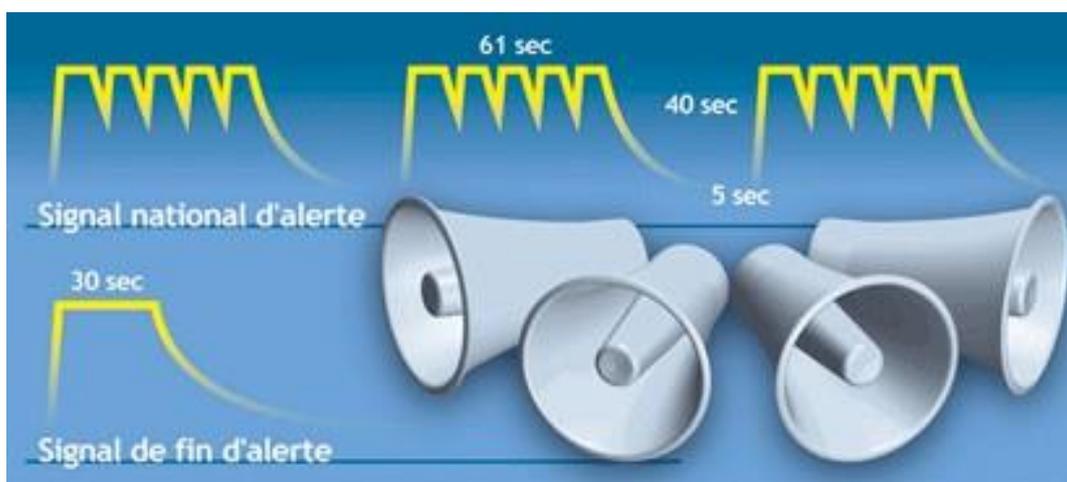
Une fois le danger écarté, la sirène émet le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

DANS LE CAS D'UNE ALERTE AVEC EVACUATION DE LA POPULATION SUR DES POINTS DE RASSEMBLEMENT

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme, aux adresses ci-après qui vous seront indiquées :

- Salle des Fêtes H.Trastour
- Avenue Caravadossi
- Ecole de la Prairie
- Route de Tourrette-Levens
- Complexe sportif
- Route de Tourrette-Levens (mise en service en 2021)

PS : les points de rassemblement sont communiqués lors de la diffusion de l'alerte





RISQUE FEUX DE FORÊT

On parle de feux de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou parties hautes est détruite. La période de l'année la plus concernée par ce type de feux est l'été (effets sécheresse et teneur faible en eau des sols).

La commune d'Aspremont fait l'objet d'un Plan de Prévention du Risque Incendie (PPRIF) en cours d'approbation.

REMARQUES GENERALES

Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :

- **Un combustible (broussailles, arbres...)**
- **Un comburant (oxygène de l'air)**
- **Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot...)**



Le contexte de la commune

La commune d'ASPREMONT d'une surface 937 HA dont environ 2/3 de versants boisés, renferme un habitat dispersé :

- Bois et forêt communale situés principalement sur les versants ouest du Mont Chauve d'Aspremont
- En bordure de la M14 et à l'ouest de la M414 sur les versants vers Castagniers
- Au nord du village vers le Mont Cima
- Dans le vallon de Magnan.

La gestion du débroussaillage

Sur la base d'une étude sur le risque incendie, la commune d'Aspremont mettra en œuvre un plan d'actions sur le débroussaillage qui consistera en :

- la sensibilisation des propriétaires de terrains à débroussailler
- la mise en demeure d'avoir à effectuer les travaux de débroussaillage pour les propriétaires concernés
- la réalisation de ces travaux aux frais des propriétaires s'ils n'ont pas été réalisés après la mise en demeure.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE FEUX DE FORÊT

Lors d'un feu de forêt, les habitations peuvent être menacées, endommagées ou détruites. Les moyens de communication peuvent être interrompus, les accès impraticables et les réseaux électriques coupés.

DES AUJOURD'HUI

- Débroussailliez autour de votre habitation
- Vérifiez l'état des fermetures de l'habitation : portes, volets, toiture....
- **le débroussaillage :**
Débroussailler c'est assurer une rupture suffisante de la masse végétale dans le but de diminuer l'intensité de la propagation des incendies.
Débroussailler ne consiste pas à l'éradication définitive de la végétation.
Le débroussaillage a pour objectif la protection des personnes et des biens.

EN CAS DE DEPART DE FEU

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informez les pompiers (18 ou 112) et la Mairie au 04.93.08.00.01
- Si possible attaquez le feu sans vous mettre en danger

Si vous êtes surpris par le front du feu

- Respirez à travers un linge humide
- À pied, recherchez un écran (rocher, mur, etc....)
- En voiture, ne sortez pas et fermez portes et fenêtres

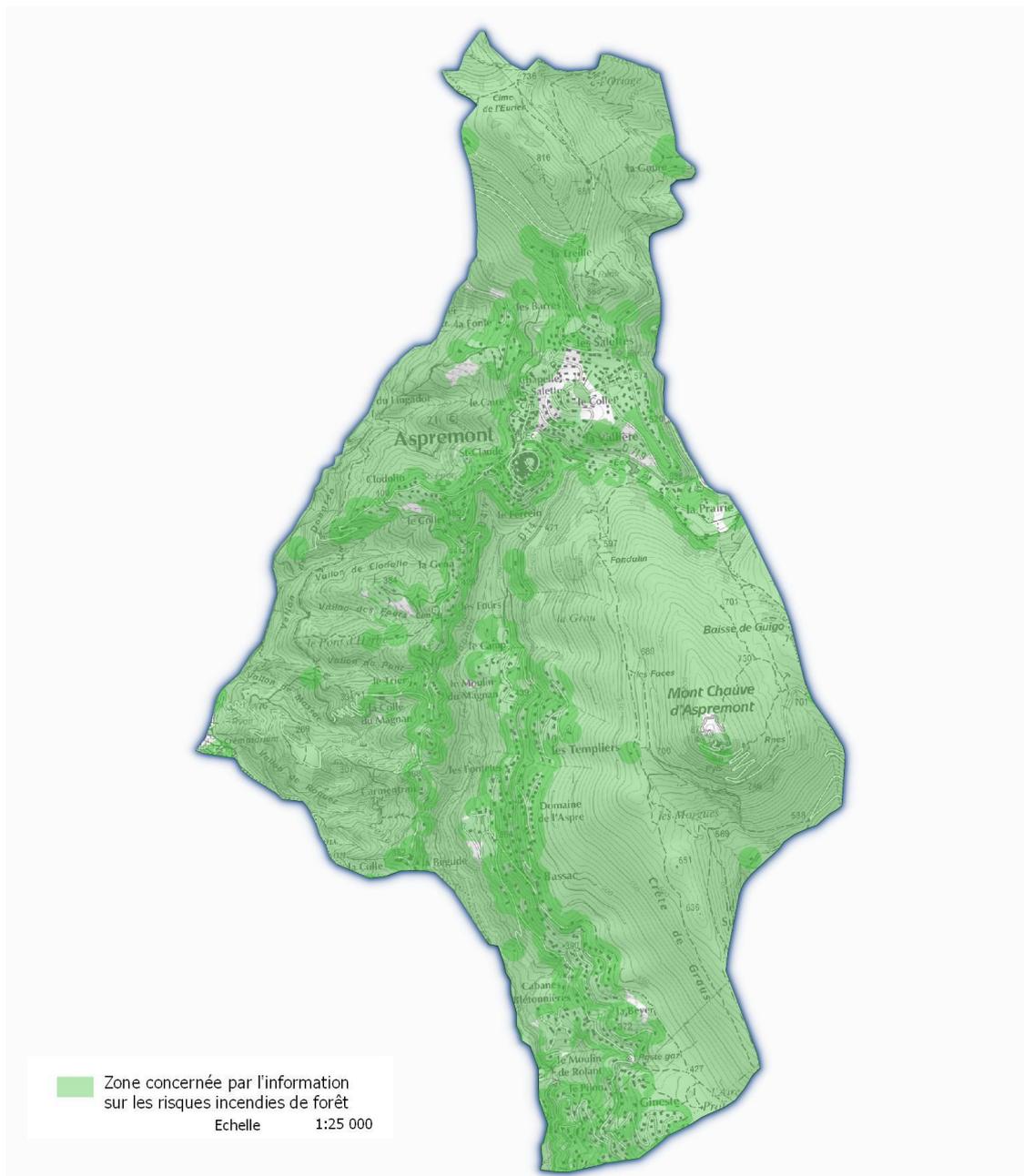
Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Ouvrez le portail de la propriété
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et éloignez les si possible de la maison ou bien immergez les dans un bassin, une piscine...
- Abritez votre voiture, vitres fermées, contre la façade opposée à la direction du vent
- Prévoyez des lumières de remplacement
- L'électricité et le téléphone risquent d'être coupés
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche.** Celles-ci sont dotées d'un **PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

APRES LE FEU

- Sortez protégés (chaussures, vêtements, gants...)
- Eteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles
- Inspectez votre habitation (braises dans les tuiles), surveillez les reprises de feu
- Informez les services de secours d'éventuelles difficultés lorsqu'elles sont à proximité de votre habitation.

ZONE RISQUE INCENDIE ASPREMONT



Rappel des bons réflexes



fermez et calfeutrez
portes, fenêtres
et ventilations
éloignez-vous-en



fermez le gaz
et l'électricité



écoutez la radio
respectez les
consignes des
autorités



n'allez pas chercher vos
enfants à l'école pour
ne pas les exposer





Le contexte de la Commune :

L'habitat de la Commune est réparti du Nord au Sud, et l'accès des véhicules des sapeurs pompiers peut être difficile sur les chemins desservant les divers quartiers et hameaux.

Prévention et surveillance :

Un incendie peut être accidentel ou la conséquence d'un acte de malveillance et n'est pas un phénomène prévisible.

ASPREMONT dépend de la caserne des pompiers de CASTAGNIERS

La liste et le plan des hydrants permettent de situer les points d'eau incendie dans les différents quartiers.

Inspection régulière par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Appelez les Pompiers (18 ou 112)
- Avertissez la Mairie (04.93.08.00.01)
- Utilisez votre extincteur
- Coupez l'arrivée de gaz et l'électricité
- Si vous le pouvez, évacuez le bâtiment
- Dans tous les cas, respectez et suivez les instructions des pompiers et de la Mairie.

APRES LE FEU

- Ne retournez dans votre maison qu'après accord des pompiers ou des forces de l'ordre.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes



RISQUE PHENOMENES METEOROLOGIQUES

Tempête, orage, grand froid, verglas, neige, canicule, ainsi que les phénomènes météorologiques méditerranéens tels que l'ont connu les vallées de la Vésubie et de la Roya en octobre 2020.

Autant de phénomènes pouvant atteindre la commune d'ASPREMONT.

LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ALERTE METEOROLOGIQUES

-  Pas de vigilance particulière.
-  **SOYEZ ATTENTIFS :**
 Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau; des phénomènes habituels mais occasionnellement et localement dangereux (fortes pluies, orages, fortes vagues sur le littoral) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
-  **SOYEZ TRÈS VIGILANT :**
 Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
-  **UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE :**
 Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

A savoir :

Dès le niveau orange, signe d'un phénomène dangereux de forte intensité, la Préfecture des Alpes-Maritimes transmet l'information aux Pouvoirs Publics par messagerie vocale. Immédiatement les élus et leurs équipes s'organisent pour réagir.

Renseignez-vous régulièrement sur les prévisions météorologiques en consultant le site de Météo-France : <http://www.meteofrance.com>



SOYEZ PRUDENTS, INFORMEZ-VOUS ! CONSULTEZ REGULIEREMENT LA METEO

A L'ANNONCE D'UNE TEMPÊTE, D'UN ORAGE



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Evitez de prendre la route
- Reportez autant que possible vos déplacements
- Munissez-vous de moyens d'éclairage autonomes (lampes de poche)

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et fenêtres
- Débranchez appareils électriques, ordinateurs, télévision
- Evitez les lignes électriques ou téléphoniques
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

APRES

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber
- Attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre assurance

A L'ANNONCE DE CHUTES DE NEIGE et/ou VERGLAS- GRAND FROID



Un enneigement inférieur à 10 cm peut être la cause de difficultés ou de blocages de circulation.

PREVENTION ET PROTECTION

Déneigement et salage des routes par la METROPOLE NCA jusqu'à l'entrée du village, des quartiers et hameaux.

Sablage et salage des rues du village et des hameaux par les services techniques de la Métropole NCA avec des moyens matériels de salage et une aide technique de la Commune.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

PENDANT

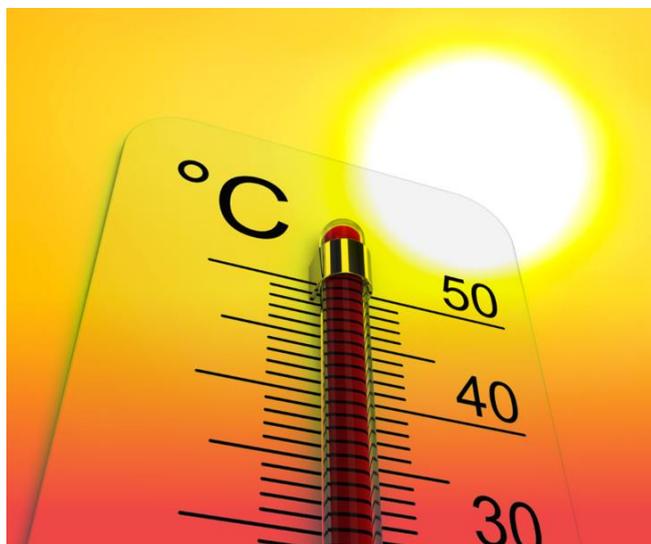
- Maintenez une ventilation efficace à votre domicile ou en voiture, afin d'éviter les intoxications à l'oxyde de carbone
- Évitez les déplacements et sorties inutiles
- Protégez vos installations contre le gel et ne sortez qu'avec un équipement adapté.

En voiture :

- A l'arrêt, ne laissez pas le moteur du véhicule allumé
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire sans un équipement spécial (pneus neige, chaînes),
- Respectez les déviations et consignes de circulation.

CANICULE, FORTES CHALEURS

Le mot canicule désigne un épisode de **températures élevées**, de **jour** comme **de nuit**, sur une **durée prolongée**. Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées...).



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

AVANT

- Communiquez à la Mairie les coordonnées des personnes **vulnérables** de votre entourage, de votre voisinage (personnes seules, âgées, handicapées, fragiles) susceptibles **d'avoir un besoin d'aide**

ADOPTER LES BONS REFLEXES

- Buvez régulièrement de l'eau
- Mouillez-vous et ventilez-vous
- Évitez les efforts physiques
- Ne buvez pas d'alcool
- Maintenez la maison au frais en fermant les volets le jour
- Donnez et prenez des nouvelles des voisins et des proches

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. On distingue trois types d'inondation : l'inondation de plaine avec débordement du cours d'eau en dehors de son lit, l'inondation par ruissellement urbain et l'inondation par crue torrentielle, liée à des précipitations intenses.

Le contexte de la commune :

ASPREMONT est traversé du Nord au Sud par le vallon de MAGNAN entre les M14 et M414. A l'ouest de la M414, plusieurs petits vallons, ceux du MASSAC, du PONT, des FOURS, de CLODOLIO (chemin de clodolio et la piste des Mouillères).

Seul le gonflement des vallons lors de pluies diluviennes peut entraîner des inondations par ruissellement et éventuellement des coulées de boue.

Enjeu :

Peu d'habitations dans le fond des vallons

Prévention et précaution :

A la suite des inondations précédentes, plusieurs travaux d'aménagement des différents vallons ont été effectués pour le ralentissement des écoulements.

Pour les inondations par ruissellement suite à des pluies diluviennes, une procédure de « vigilance météo » est en place. Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de METEO-France chaque jour.

PLUIE-INONDATION

LES 8 BONS COMPORTEMENTS

en cas de pluies méditerranéennes intenses

 <p>JE M'INFORME et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels</p>	 <p>JE NE PRENDS PAS MA VOITURE ET JE REPORTE MES DÉPLACEMENTS</p>	 <p>JE ME SOUCIE DES PERSONNES PROCHES, de mes voisins et des personnes vulnérables</p>	 <p>JE M'ÉLOIGNE DES COURS D'EAU et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts</p>
 <p>JE NE SORS PAS Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre</p>	 <p>JE NE DESCENDS PAS DANS LES SOUS-SOLS ET JE ME RÉFUGIE EN HAUTEUR, EN ÉTAGE</p>	 <p>ROUTE INONDÉE</p> <p>JE NE M'ENGAGE NI EN VOITURE NI À PIED Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture</p>	 <p>JE NE VAIS PAS CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE, ils sont en sécurité</p>

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

PENDANT LES PHENOMENES

Prévision : Une procédure de « vigilance météo » est en place.

Les médias et les chaînes de télévision transmettent les informations de **METEO-France** chaque jour.

- **Mettez-vous à l'abri et écoutez la radio**
- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations qui pourraient être atteints par l'eau
- Prévoyez les moyens d'évacuation
- Coupez les compteurs électriques et gaz
- Surélevez les meubles et mettez les denrées périssables à l'abri
- Montez les documents utiles et objets précieux
- Faites une réserve d'eau potable et de nourriture

LORSQUE L'EAU EST ARRIVEE

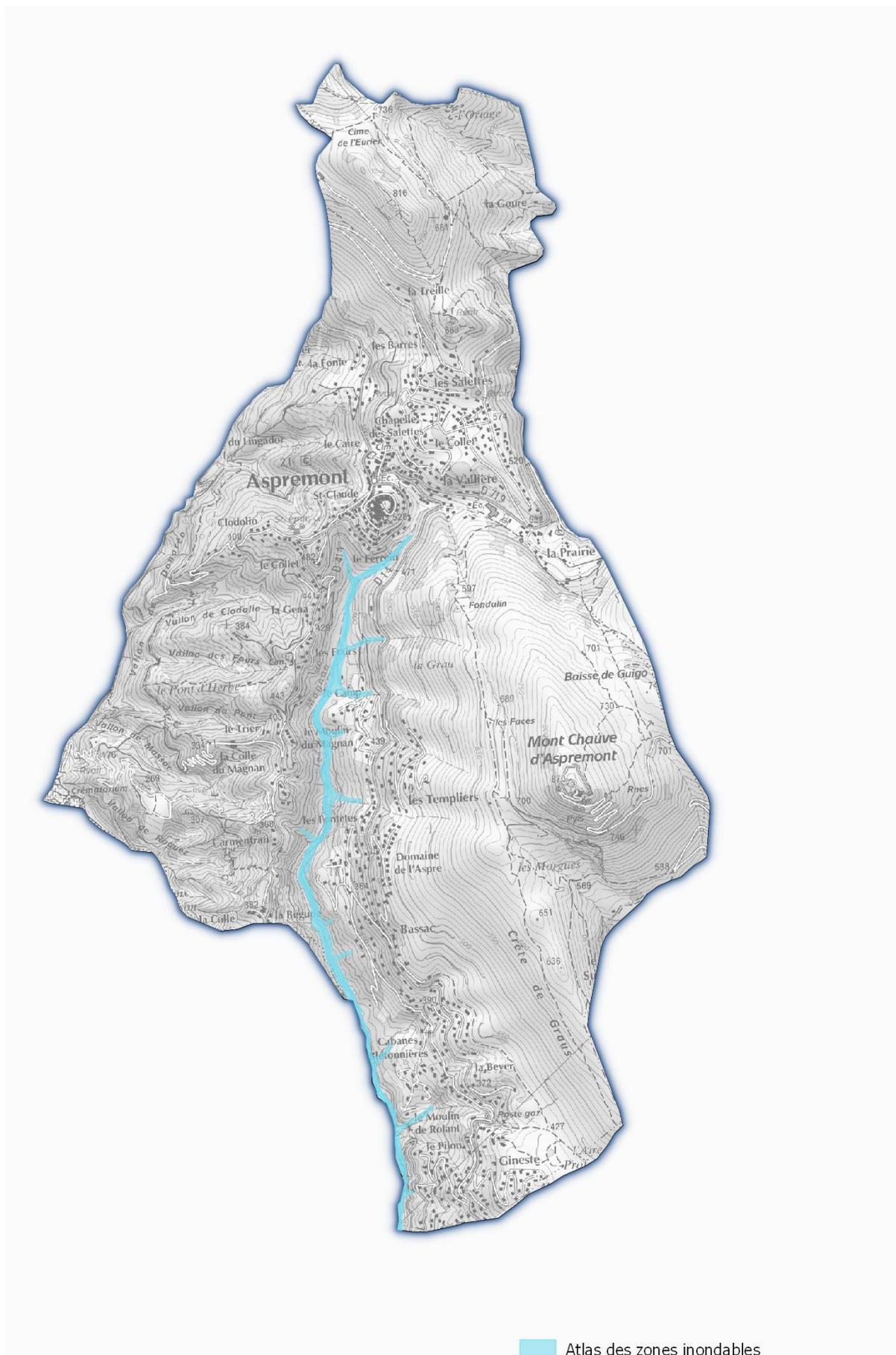
- Montez dans les étages, ne descendez pas dans les caves
- Essayez d'obturer les portes et fenêtres
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics
- Ne tentez pas de récupérer votre véhicule
- Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied, ni en voiture
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche. Celles-ci sont dotées d'un PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETE (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants**

APRES LES PHENOMENES

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation
- Aérez et désinfectez les locaux
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche
- Assurez-vous en Mairie que l'eau est potable
- Faites l'inventaire des dommages



ZONES INONDABLES D'ASPREMONT



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol, sous l'effet d'influences naturelles telles que pesanteur, agent d'érosion, séisme, pluies torrentielles, ou résultant d'activités humaines.

Les **GLISSEMENTS DE TERRAIN** se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terre et de roches.

Les **COULEES BOEUSES** et **TORRENTIELLES** sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluides.

Le contexte de la commune

ASPREMONT présente un relief accidenté sur la majorité du territoire communal et peut être sensible aux chutes de blocs, aux ravinements et aux glissements de terrain. Plusieurs coulées de boue, affaissements, etc...ont été constatés lors de pluies torrentielles

Historique des principaux mouvements de terrain

17 mouvements de terrain, inondations et coulées de boue répertoriés entre septembre et novembre 1994 et janvier et novembre 2014

Glissement de terrain dans le vallon de **MAGNAN** au quartier de **FONTÊTES**

Glissement de terrain dans le vallon du **DONAREO** (accès interdit par Arrêté municipal en 2020).

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone dangereuse

- 1) Mettez-vous à l'abri
- 2) Ecoutez la radio
- 3) Respectez les consignes



AVANT

- Informez-vous auprès de la Mairie de la situation de votre habitation au regard des risques de glissements, d'éboulements et des consignes de sauvegarde
- Examen rapide des zones situées en périphérie immédiate de votre habitation pour les possibilités de substitution d'évacuation

PENDANT

- Fuyez latéralement,
- Ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur et mettez-vous hors d'atteinte
- Dans un bâtiment, abritez-vous sous un meuble éloigné des fenêtres
- Coupez le gaz et l'électricité

APRES

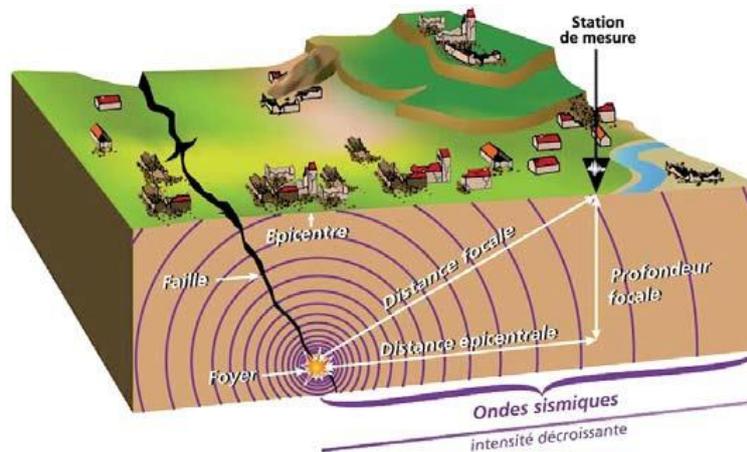
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Mettez-vous à la disposition des secours
- Rejoignez le lieu de regroupement désigné par les autorités
- N'allez pas chercher les enfants à l'école ou à la crèche.
- Évaluez les dégâts et les dangers et anticipez les démarches pour la Compagnie d'Assurance (photos)

Rappel des bons réflexes





Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.



Le risque sismique dans les Alpes-Maritimes et à ASPREMONT

Dans les Alpes-Maritimes, toutes les communes sont concernées par le risque. La commune d'ASPREMONT se trouve sur la faille de SAINT BLAISE-ASPREMONT et est située en zone de sismicité 4 (moyen). La commune d'ASPREMONT a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** reprenant les différents points du PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION sur le risque sismique.

Ce plan a pour objet :

- Assurer sans délai, dès l'alerte, les secours et les premiers soins
- Gérer les premiers instants après le séisme dans l'attente de l'arrivée des secours
- Organiser la logistique des divers intervenants
- Favoriser l'accueil hospitalier des victimes
- Mettre à l'abri les sinistrés indemnes
- Permettre l'information des autorités et de la population.

Parallèlement le Préfet déclenche le PLAN ORSEC.

La Préfecture et le SDIS disposent d'une section opérationnelle spécialisée dans le sauvetage, déblaiement et recherche menée avec des chiens spécialement dressés.

Historique : toutes les communes des Alpes-Maritimes sont concernées par les séismes. Le département n'a pas été épargné, et des séismes d'intensité plus ou moins importante ont été relevés depuis le XV^{ème} siècle jusqu'à aujourd'hui.

Prévention et surveillance

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra un séisme. Seule l'application des règles de construction permet de réduire les conséquences d'un séisme.

Le risque est bien présent. Il est important d'apprendre les "BONS REFLEXES" si une secousse survenait, d'autant que l'analyse des catastrophes observées dans le monde confirme qu'une sensibilisation et une bonne information de la population sur les précautions à prendre permettent de réduire le nombre de victimes et l'ampleur des dégâts.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE EN CAS DE SEISME

- 1- Mettez-vous à l'abri
- 2- Ecoutez la radio
- 3- Respectez les consignes

AVANT

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau, de l'électricité
- Fixez au mieux les appareils et les meubles lourds
- Préparez un plan de groupement familial

PENDANT

Restez où vous êtes

A l'intérieur

- Eloignez-vous des fenêtres
- Mettez-vous près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides

A l'extérieur

- Ne restez pas sous des fils électriques, pylônes, arbres et tout ce qui peut s'effondrer (cheminées, corniches, toitures...)

En voiture

- Arrêtez-vous si possible à distance des constructions
- N'en descendez pas avant la fin des secousses
- Protégez-vous la tête avec les bras
- N'allumez pas de flamme

APRES

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses importantes
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Vérifiez l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités
- Ne touchez pas les fils électriques au sol
- Si vous êtes bloqué(e) sous des décombres, gardez votre calme et signalez votre présence en frappant sur un objet à votre portée (table, toutes canalisations.....)

Rappel des bons réflexes

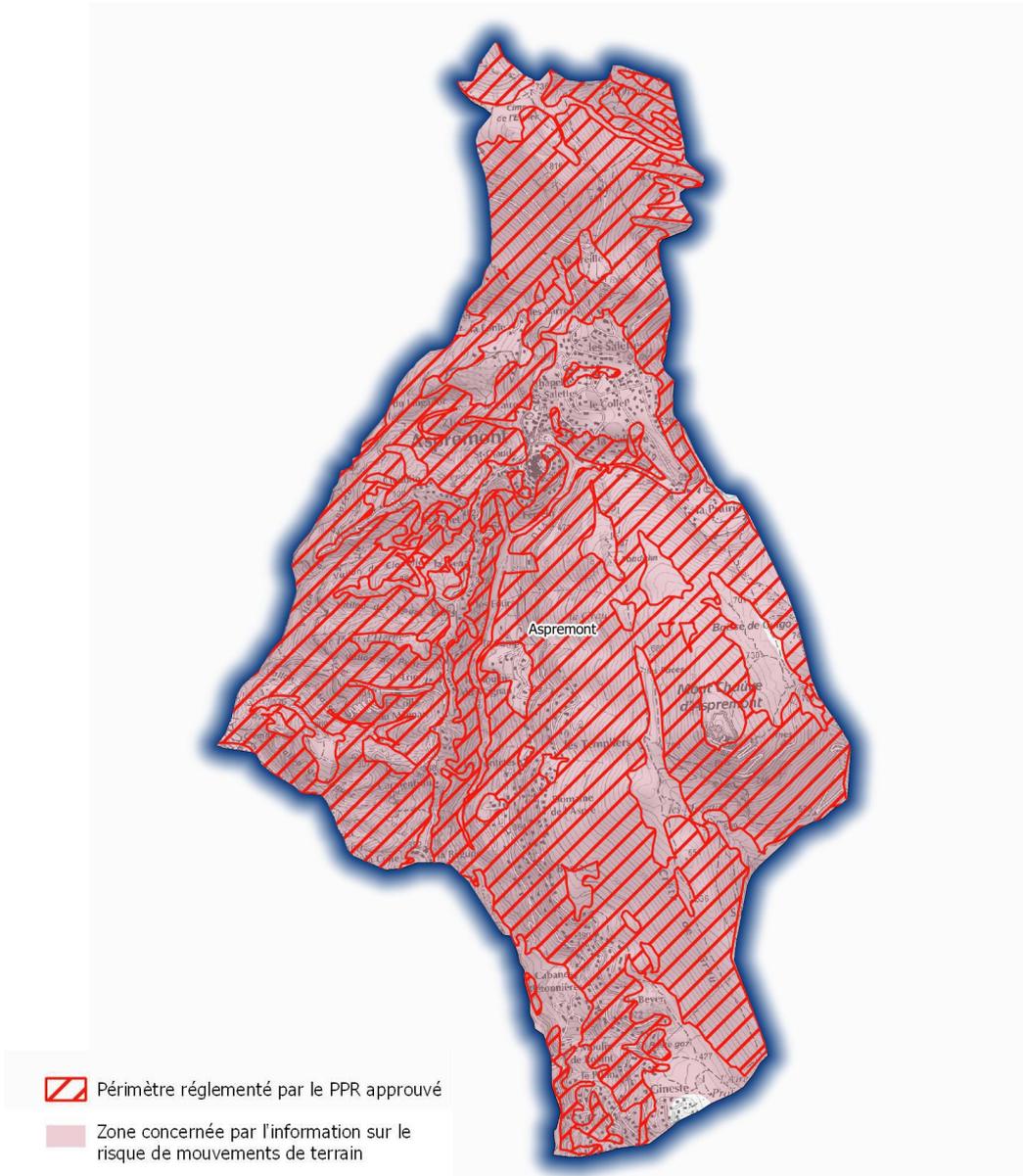
vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE SISMIQUE**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas de tremblement de terre

<p style="text-align: center;">PENDANT protégez-vous la tête avec les bras</p> <p>à l'intérieur  ▶ abritez-vous sous un meuble solide</p> <p>à l'extérieur  ▶ éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres...</p> <p style="text-align: center;">si vous êtes en voiture restez-y</p>	<p style="text-align: center;">APRES</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"><div style="text-align: center;"><p>▶ fermez le gaz et l'électricité</p></div><div style="text-align: center;"><p>▶ ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre</p></div></div> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"><div style="text-align: center;"><p>▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas ▶ ne prenez pas l'ascenseur</p></div><div style="text-align: center;"><p>▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités</p></div></div> <p style="text-align: center;">rejoignez le lieu de regroupement</p>
--	--

ZONE DE MOUVEMENT DE TERRAIN A ASPREMONT



RISQUE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

On peut observer trois types d'effets : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.



Le contexte de la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) n'est pas considéré comme majeur. Cependant, avec :

- **le transport de carburant, de fuel ou de gaz en camion-citerne,**
 - **la traversée de la commune par une canalisation de gaz gérée par GRTGaz,**
- la commune d'Aspremont, comme les autres communes, n'est pas à l'abri d'un accident.

Les lieux les plus exposés sont :

- Les virages et lacets des routes d'accès M14, M414, M719, les croisements et les carrefours
- Les différents accès au village et aux quartiers.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

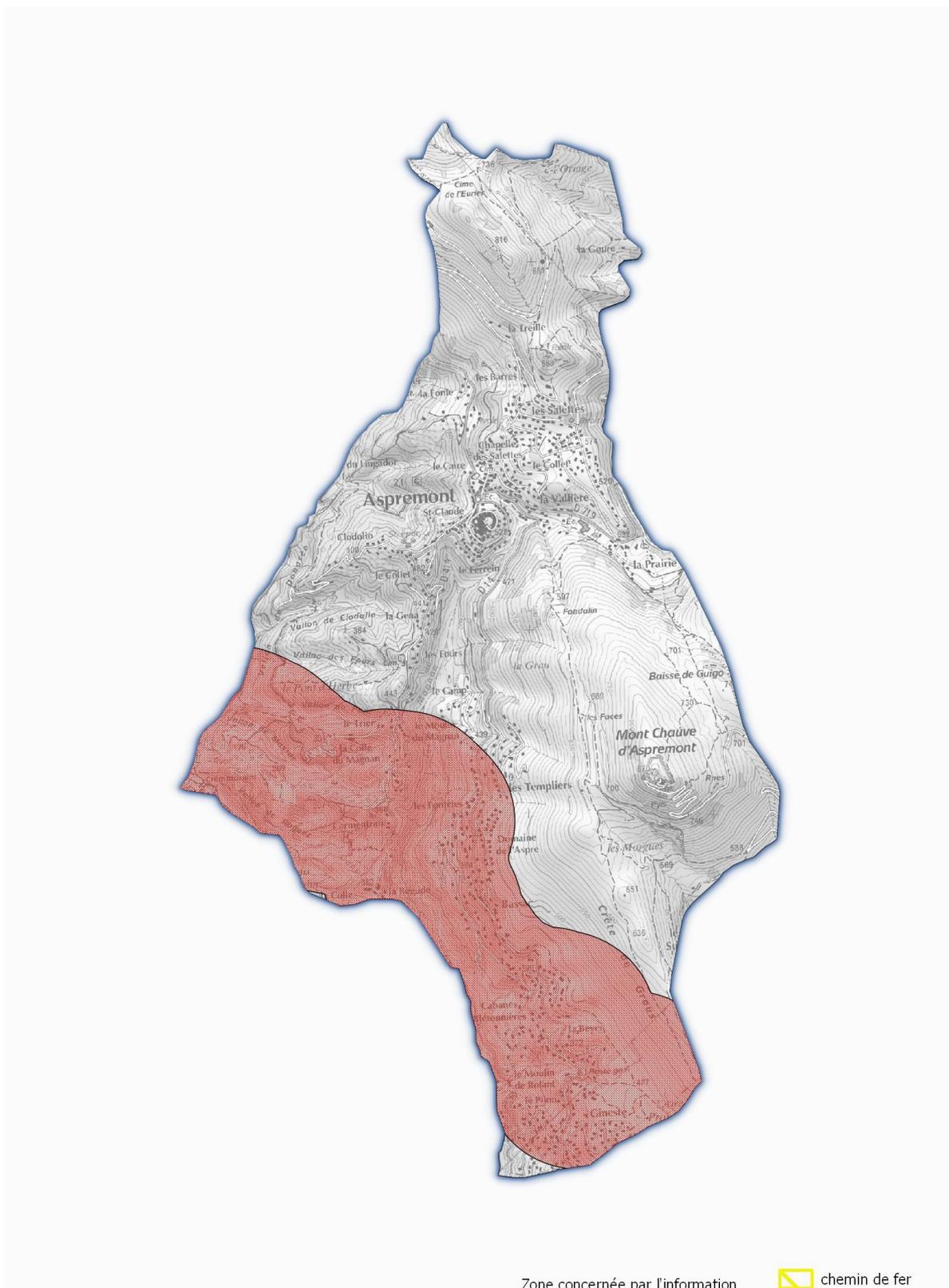
SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT

- Donnez l'alerte : sapeurs-pompiers 18-112
police/gendarmerie 17
mairie 04.93.08.00.01
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 mètres, et mettez-vous à l'abri si possible dans un bâtiment.
- Identifiez si possible la matière transportée (plaques et pictogrammes).

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni d'étincelles.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche.** Celles-ci sont dotées d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) qui prévoit la prise en charge des enfants
- Ecoutez la radio et conformez-vous aux consignes données par les services de secours
- Ne sortez qu'en fin d'alerte et sur ordre des forces publiques.

ZONES RISQUE TRANSPORT MARCHANDISES DANGEREUSES



Sources : DDTM06, Cipres, IGN.

Echelle 1:25 000

Il faut noter la proximité :

- De l'usine La Mesta chimie fine sur la commune de Gilette à la confluence du Var et de l'Esteron. C'est un établissement classé Seveso niveau 3 qui fabrique des produits de synthèse pour l'industrie pharmaceutique.
- Du site de la Compagnie des Gaz de Pétrole PRIMAGAZ sur la commune de Carros (Z.I de Carros), C'est un établissement classé Seveso.



L'étude de danger de ces sites ne fait apparaître aucun risque pour la population de la commune d'Aspremont.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

Il est important de signaler un nuage toxique et/ou une fumée épaisse due à un incendie qui pourraient gêner les populations suivant les conditions météorologiques (direction des vents dominants).

**vous êtes dans une zone soumise au
RISQUE INDUSTRIEL**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'accident



▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche



fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations
éloignez-vous-en



▶ écoutez la radio
▶ respectez les consignes des autorités



ALERTE
sirène ou services de secours



FIN D'ALERTE
30 secondes



▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer



ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelle



▶ ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours

RISQUE ATTENTATS - PLAN VIGIPIRATE

Le plan VIGIPIRATE fait l'objet de décisions gouvernementales.

Ces décisions sont reprises par les arrêtés préfectoraux et les arrêtés municipaux.

Il y a donc lieu de se référer à ces textes qui fixent les différentes mesures à respecter.



Vigilance

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu



Sécurité Renforcée – Risque attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.

Pas de limite de temps définie



Urgence attentat

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite d'un attentat

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population, durée limitée à la gestion de la crise

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible →

Localiser le danger pour vous éloigner

si possible aidez les autres personnes à s'échapper

ne vous exposez pas

alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

2/ SE CACHER

1 enfermez vous et barriquez vous

2 éteignez lumière et coupez son

3 éloignez vous des ouvertures. allongez-vous au sol

4 sinon, abritez vous derrière un obstacle solide (mur, pilier)

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER

ET OBEIR AUX FORCES DE L'ORDRE

dés que vous êtes en sécurité appelez le 17 ou 112

ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque

garder les mains levées et ouvertes



La pandémie du COVID 19 fait l'objet de décisions gouvernementales.

Ces décisions sont reprises par les arrêtés préfectoraux ainsi que par les arrêtés municipaux.

Il y a donc lieu de se référer à ces textes qui fixent les différentes mesures à respecter, telles que le couvre feu, le confinement, les règles sanitaires, la distanciation, etc.

Les préconisations de l'affiche ci-dessous peuvent évoluer suivant les décisions gouvernementales.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE :



INFORMATIONS UTILES



NUMEROS UTILES

Gendarmerie	17	Mairie d'Aspremont	04 93 08 00 01
Pompiers	18et/ou 112	Préfecture des Alpes Maritimes	04 93 72 20 00
Samu	15	Métropole Nice Côte d'Azur	04 89 98 10 00
Standard CHU de Nice	04 92 03 77 77	Allo Mairie	3906
Météo France	04 92 29 48 48	Direction prévention et de la gestion des risques	04 97 13 22 83
		Cellule d'Information du Public	09 70 80 90 40

POURQUOI ET COMMENT CONSTITUER MON KIT DE SECURITE FACE A UN RISQUE MAJEUR

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés, et certains équipements sont essentiels pour subvenir aux besoins minimums.

A préparer à l'avance

- Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes
- Appareil de cuisson autre qu'électrique
- Double des clés de la maison et de la voiture
- Copie des papiers administratifs (CNI, permis de conduire...)
- Nourriture non périssable et eau potable
- Médicaments et notamment traitement quotidien

A prendre à la dernière minute

- Téléphone portable et chargeur.
- Médicaments habituels
- Vêtements chauds
- Chéquier, carte bancaire